



COMMUNE D'OURCHES-SUR-MEUSE

DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

Délivré par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Commune d'Ourches sur Meuse 7 Rue du Faubourg 55190 OURCHES-SUR-MEUSE



 D P 0 5 5 3 9 6 2 2 0 0 0 1 5	 1 1 0 0 0 0 0 0 3 7 4 7
Dossier : DP 055396 22 00015	<u>Demandeur :</u> MONSIEUR ANDRE STÉPHANE 1 RUE L'AUGE
Déposé le : 13/10/2022	55190 OURCHES SUR MEUSE FRANCE
<u>Nature des travaux :</u> CONSTRUCTION D'UN ABRI A BOIS	
<u>Adresse des travaux :</u> 1 CHEM DE L'AUGE 55190 OURCHES-SUR-MEUSE	
<u>Référence cadastrale :</u> ZD 138	
Surface de plancher créée : NEANT	

Le Maire d'Ourches sur Meuse,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/10/2008,
Vu l'avis du Maire favorable en date du 13/10/2022.

DÉCIDE

Article unique

La **DP 055396 22 00015** fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Date d'affichage : <i>17.11.2022</i> - de l'avis de dépôt : <i>13.10.2022</i> - de la décision en mairie : <i>13.10.2022</i> Date de transmission au Préfet ou à son délégué :	Fait à OURCHES-SUR-MEUSE le <i>17/11/2022</i> Le Maire  Jean Louis GUILLAUME 
---	--

La présente décision est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive. Un avis de recouvrement vous sera transmis ultérieurement par les services fiscaux.